

Conditions générales d'Applied Medical

Les conditions générales suivantes s'appliquent aux ventes de produits Applied Medical, à l'exception de toute autre disposition convenue par écrit entre Applied Medical et le Client. Pour être applicable, toute modification ou disposition supplémentaire nécessite l'accord écrit d'Applied Medical et du Client.

Prix

Les offres et les prix ne sont pas contraignants sauf s'ils sont intégralement confirmés par écrit ou spécifiés dans une facture d'Applied Medical. Les commandes de produits dont les prix n'ont pas été joints dans une offre formulée au Client, seront facturées conformément aux prix du catalogue le jour de l'expédition. Applied Medical peut modifier les prix du catalogue à tout moment sans préavis. Applied Medical a le droit d'augmenter les prix offerts et/ou convenus pour tous les produits à quelque moment que ce soit, en observant un préavis de deux (2) mois à l'égard du Client. Les prix n'incluent pas les taxes en vigueur (par exemple taxe d'utilisation, droits d'accise et TVA), qui seront calculées en fonction des pourcentages applicables et facturées au Client. Le montant minimal de commande pour les livraisons est de Swiss Franc 500,00. Des frais de traitement de Swiss Franc 30,00 sont facturés pour les commandes d'un montant inférieur au montant minimal de commande.

Paiements

Le paiement intégral est dû au plus tard 30 jours à partir de la date de la facture, sauf disposition contraire dans la loi applicable. Applied Medical peut présenter sa facture au moment de la livraison ou à tout autre moment après la livraison. Si le Client ne respecte pas les présentes conditions générales ou si Applied Medical a des motifs raisonnables de croire qu'il existe un risque d'insolvabilité ou que le Client peut être de toute autre façon dans l'incapacité de payer, Applied Medical est autorisée, à sa seule discrétion, à exiger une caution ou un acompte pour une commande quelconque ou bien annuler ou suspendre toutes livraisons ultérieures sans encourir aucune responsabilité vis-à-vis du Client, et toutes les sommes encore dues pour les produits fournis au Client deviennent immédiatement exigibles.

Si le Client ne paie pas la facture dans les délais, Applied Medical peut, à sa seule discrétion, prendre l'une des mesures suivantes : (1) facturer un taux d'intérêt de 2 % ou le taux le plus élevé légalement autorisé, jusqu'à ce que toutes les sommes dues soient payées ; (2) engager des poursuites judiciaires pour récupérer les avoirs. Les soldes impayés seront déduits de tout avoir ou autre montant dû au Client avant que celui-ci ne soit versé au Client. Le Client n'est pas autorisé à retenir ou retarder le paiement de sommes dues à Applied Medical pour quelque motif que ce soit. L'obligation de paiement du Client ne peut pas faire l'objet d'une retenue, d'un retard, d'une compensation ou réduction quelconque, quels qu'en soient les fondements juridiques.

Livraison

Sauf si d'autres conditions de livraison sont convenues entre Applied Medical et le Client, les livraisons sont DAP (rendues au lieu de destination) (Incoterms 2010). Applied Medical est autorisée à choisir l'emballage et le mode de transport ainsi qu'à effectuer des livraisons partielles si nécessaire. Tous les produits expédiés sont emballés d'une façon adaptée au transport aérien. Les délais de livraison sont estimés à 5 jours maximum. Sur demande écrite du Client, Applied Medical évaluera la possibilité de proposer la livraison *express* des produits. Les livraisons *express* entraînent la facturation de frais supplémentaires au Client. Les délais de livraison sont uniquement à titre indicatif et ne présentent pas de caractère contraignant, sauf si une date de livraison déterminée a été convenue par écrit entre Applied Medical et le Client. Applied Medical ne pourra être tenue responsable en cas de retard de livraison dû à des obstacles imprévus causés par un cas de force majeure ou bien de retards dont la responsabilité incombe à ses fournisseurs.

Garantie limitée

Applied Medical offre la garantie limitée suivante : le Produit : (i) correspondra sur le plan matériel aux spécifications écrites fournies par Applied Medical au Client ; et (ii) sera conforme aux dispositions et réglementations applicables au moment de l'expédition. La Garantie limitée est valable 12 mois à partir de la date de livraison. Pour tout produit ne respectant pas cette Garantie limitée, Applied Medical aura le droit à sa pleine et entière discrétion : (i) de remplacer le produit à ses frais ; ou (ii) de rembourser le prix total d'achat du produit. Le Client doit soumettre à Applied Medical une notification écrite faisant état de tels défauts immédiatement après qu'ils ont été constatés. Les obligations de Garantie d'Applied Medical sont

soumises au respect par le Client de toutes les instructions et exigences concernant l'utilisation du produit. Les dommages survenus en raison d'un usage inapproprié ou à une usure naturelle ne sont pas considérés comme des défauts et ne sont pas couverts par la Garantie.

HORMIS CE QUI PRÉCÈDE OU EN CAS D'INTERDICTION LÉGALE, APPLIED MEDICAL EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN VERTU DE LA LOI OU AUTREMENT, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE CONCERNANT LA QUALITÉ MARCHANDE OU LA CONVENANCE DU PRODUIT POUR UN CERTAIN USAGE. SAUF DISPOSITIONS EXPRESSES DES PRÉSENTES, APPLIED MEDICAL NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES, PERTES OU DÉPENSES À CARACTÈRE SPÉCIAL, INCIDENTEL, INDIRECT, PUNITIF OU CONSÉCUTIF, QUELLE QUE SOIT LEUR CAUSE ET POUR QUELQUE MOTIF QUE CE SOIT (Y COMPRIS MANQUE À GAGNER, FOURNITURE DE BIENS DE SUBSTITUTION ET INTERRUPTION DES ACTIVITÉS), ET QU'APPLIED MEDICAL AIT ÉTÉ OU NON INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. APPLIED MEDICAL DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN RAPPORT AVEC LES PRODUITS ET N'AUTORISE AUCUNE AUTRE PARTIE À ASSUMER UNE TELLE RESPONSABILITÉ POUR ELLE. LA RESPONSABILITÉ INCOMBANT À APPLIED MEDICAL DANS LE CADRE DE CETTE GARANTIE N'EXCÉDERA JAMAIS LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT.

Retours des produits

Les produits non utilisés peuvent être retournés à Applied Medical dans un délai de trente (30) jours à partir de la date d'expédition. Applied Medical doit les avoir reçus dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de délivrance d'une autorisation de retour de marchandises (ARM). Un numéro ARM doit être attribué par le service Client d'Applied Medical avant qu'un produit ne puisse être retourné à Applied Medical. Le numéro ARM doit être visible à l'extérieur de l'emballage d'expédition. Pour recevoir un avoir, le produit doit être retourné en parfait état afin de pouvoir être remis en vente et emballé correctement en utilisant un carton de suremballage. Un pourcentage de vingt-cinq (25 %) sera facturé pour les frais de traitement, sauf si le produit a été expédié suite à une erreur de la part d'Applied Medical ou de l'un de ses prestataires de services.

En ce qui concerne le retour de produits utilisés afin de les faire évaluer, le Client doit soumettre une notification préalable en remplissant un formulaire de réclamation pour les produits. Un tel formulaire de

réclamation doit être remis entièrement rempli à Applied Medical dans les vingt-quatre (24) heures suivant la première utilisation du produit. Les produits utilisés retournés à Applied Medical doivent être décontaminés et emballés afin de pouvoir être manipulés en toute sécurité. Les représentants d'Applied Medical ne prendront pas en charge un produit ne respectant pas les critères ci-dessus. Un avoir sera attribué pour les retours autorisés, correspondant au montant du prix d'achat facturé lors de la dernière inspection du produit effectuée par Applied Medical.

Une copie du bordereau de livraison ou de la facture d'origine doit être jointe à tout produit retourné. Tout produit reçu par Applied Medical qui ne respecte pas les conditions ci-dessus et/ou dont les circonstances ne sont pas couvertes par la Garantie Limitée, sera retourné au Client aux frais de celui-ci.

Informations personnelles

La politique de confidentialité actuellement en vigueur d'Applied Medical sur l'utilisation des données personnelles identifiables peut être consultée sur le site web de la société (www.appliedmedical.eu).

Code d'éthique et modèles d'organisation, de gestion et de contrôle

Le Client reconnaît qu'Applied Medical a adopté un code d'éthique et de conduite ainsi que divers modèles d'organisation, de gestion et de contrôle conformes aux législations nationales de certains pays spécifiques de l'UE¹ dans le cadre de la prévention des infractions qui y sont évoquées, et s'engage à respecter leurs principes. Le code d'éthique et de conduite d'Applied Medical est disponible par le biais du lien suivant : <https://www.appliedmedical.com/Legal/CorporateCompliance>. Le Client reconnaît et accepte également que toute violation des principes et dispositions contenus dans les modèles d'organisation et dans le code d'éthique et de conduite de la société entraînera la résiliation du contrat, sans préjudice d'une compensation pour tout autre dommage subi.

Information Confidentielle

Pendant l'exécution des présentes conditions générales et par la suite, Applied Medical et le Client (dans cet article, ils seront référencés individuellement comme "Partie" et ensemble comme "Parties") ne divulgueront ni n'utiliseront les Informations Confidentielles, sauf dans la mesure permise par les présentes conditions générales ou par écrit par la Partie Divulgateur. Tout tiers ayant accès aux Informations Confidentielles est tenu à des obligations de confidentialité au moins aussi strictes que celles prévues par les présentes conditions générales. « Informations Confidentielles » désigne toutes les informations, données et documents concernant les Parties et/ou les biens et services qui sont divulgués à la Partie Destinataire, ou développés à la suite de la performance de chaque partie en vertu des présentes, à l'exception de toute partie de ceux-ci qui : (a) est connue à la Partie destinataire sur une base non confidentielle avant leur réception en vertu des présentes, comme en témoignent des documents écrits ; (b) est divulguée à la partie destinataire par un tiers ayant le droit de faire une telle divulgation de manière non confidentielle ; ou (c) est ou devient une partie du domaine public sans faute de la Partie Destinataire. Aucune des Parties ne doit divulguer à la Partie Destinataire des Informations Confidentielles ou exclusives à un tiers sans obtenir le consentement écrit préalable de ce tiers et de la Partie Destinataire. À la demande de la Partie Divulgateur, la partie destinataire retournera toutes les Informations Confidentielles à la Partie Divulgateur. Rien dans le présent accord ne doit être interprété comme empêchant l'une ou l'autre des Parties de divulguer des Informations Confidentielles comme l'exige la loi, une ordonnance d'un tribunal ou une autre ordonnance gouvernementale, à condition que, dans chaque cas, cette partie informe en temps opportun la partie divulgateur afin que la partie divulgateur puisse demander une ordonnance de protection. Les Parties ne divulgueront en aucun cas des Informations Confidentielles et/ou non publiques sur des sociétés ou organisations tierces à la Partie Destinataire.

Cession Intra-Groupe

Applied Medical est autorisé à céder les droits et obligations en tant que partie contractante à une société affiliée à cent pourcent (100 %) au sein du groupe Applied Medical, tant que cette nouvelle société fournira au Client les mêmes sécurités et garanties fournies par Applied Medical en vertu des présentes conditions générales que l'entité Applied Medical d'origine.

Droit applicable

Tous les litiges découlant de ou en rapport avec les présentes conditions seront résolus par le tribunal de district d'Amsterdam à la suite d'une procédure en anglais devant la Chambre pour les questions commerciales internationales (« Tribunal de commerce des Pays-Bas (Netherlands Commercial Court) » ou « Tribunal de district NCC »), à l'exclusion de la compétence de tout autre tribunal. Une action en mesures provisoires, y compris des mesures conservatoires, disponible en vertu du droit néerlandais peut être intentée devant le tribunal NCC dans le cadre de procédures sommaires (Court in Summary Proceedings - CSP) et dans le cadre d'une procédure en anglais. Tout appel contre les jugements du NCC ou du CSP sera soumis à la Chambre d'appel de la Cour d'appel d'Amsterdam pour les affaires commerciales internationales (« Cour d'appel de commerce des Pays-Bas » ou « NCCA (Netherlands Commercial Court of Appeal) »). Le règlement de procédure du NCC est applicable.

© 2022 Applied Medical Resources Corporation. Tous droits réservés.

Applied Medical, le logo d'Applied Medical, ProTerra et le logo de ProTerra sont des marques commerciales d'Applied Medical Resources Corporation déposées dans l'un ou plusieurs des pays suivants : Australie, Canada, Japon, États-Unis et/ou pays de l'Union Européenne.

ⁱ Modèles d'organisation, de gestion et de contrôle conformément à la loi italienne « Décret législatif 231/2001 » et à la « loi organique 2015/01 » espagnole